



## Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N° - 247 - 18 février 2017

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes).

Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Site : <http://www.mmf-france.fr>

---

### SOMMAIRE

- 1 - La réforme de l'IVG passe un premier obstacle au Congrès espagnol - Libération - Page 1
- 2 - Baby loup va continuer à Conflans Ste Honorine - Page 2
- 3 - Maroc : les violeurs ne pourront plus se marier avec leur victime pour échapper aux poursuites judiciaires - Source Amnesty.fr- Page 3
- 4 - Campagne de soutien à Liz, victime d'un viol au Kenya - Égalité Maintenant- Page 4
- 5 - Solidarité avec les victimes des microcrédits au Maroc- Page 5
- 6 - Résolution finale du Colloque « Agir contre les massacres, pour en finir avec les féminicides »
- 7 - Nous n'oublions pas Nabila Djahnine - APPEL-Egalité - Page 7
- 8 - Ce que révèle l'alliance de certains musulmans avec la droite réactionnaire - Chahla Chafiq (Ecrivaine, sociologue) - Page 7
- 9 - L'Homme: "La seule espèce dont les mâles tuent les femelles - Françoise Héritier - Page 8
- 10 - Le genre, un outil pour l'égalité - Médiapart - 07/02/2014 - Page 10
- 11 - La peur rancie de l'indifférenciation sexuelle - Christine Bard - Professeure d'histoire - Page11
- 12 - « Le mariage est devenu de gauche, un paradoxe incroyable ! » - Marie-Josèphe Bonnet
- 13 - « Notre identité est bien triple : Biologique, psychique, sociale » - Elisabeth Roudinesco - Interview Libération Cécile Dumas - Page 15
- 14 - IVG : Des centaines de femmes espagnoles ont fait enregistrer leur corps comme biens mobiliers ! Mon corps® est propriété privée - Nathalie Brochard - Page 17
- 15 - Espagne - avortement : une loi insensée et inéluctable - François Musseau - Le Point - Page 17
- 16 - En Afrique, l'homosexualité hors-la-loi - Charlotte Bozonnet - Le Monde - Page 18
- 17 - Spectacle en solidarité avec les réfugié-es LGBT d'Ouganda - 21 février - Montreuil - Page 20
- 18 - Conférence : « La Tunisie d'hier à aujourd'hui » - Sophie Bessis - Historienne Chercheuse associée à l'IRIS - 24 février - Page 20
- 19 - Débat : Le genre au cœur de la classe sociale : Travail des femmes et idéologie du genre dans la formation de la bourgeoisie - Les amphis du MAGE - 5 mars - Page 21
- 20 - Colloque : « Société numérique, du meilleur au pire ? - Fondation Scelles - 13 mars - Page 21
- 21 - 36<sup>ème</sup> édition du Festival international de films de femmes de Créteil - 14 au 23 mars - Page 21
- 22 - Cinéma : Projection « Not Who We Are » de Carol Mansour - 27 février - Page 22
- 23 - Livre : Jeanne Cordelier et Mélusine Vertelune - Ni silence, ni pardon L'inceste : un viol institué - Page 22
- 24 - Apéro-lecture : « Histoire d'Elles » - Compagnie de l'Horizon - 2, 9, 23, 30 mars - Paris - Page23

## MOBILISATIONS

### 1 - La réforme de l'IVG passe un premier obstacle au Congrès espagnol - Libération

Les députés ont refusé de retirer le projet de loi visant à n'autoriser l'avortement qu'en cas de danger pour la femme, ou en cas de viol. Le projet de loi supprimant le droit à l'avortement en Espagne, critiqué au sein même de la droite au pouvoir, a passé un premier obstacle mardi au Congrès des députés qui a rejeté, à bulletins secrets, une proposition de retirer le texte.

183 députés ont voté contre la motion du Parti socialiste (PSOE) qui réclamait «*le retrait immédiat*» du texte, et 151 députés ont voté pour. Six se sont abstenus. Le Parti populaire (PP, droite au pouvoir), qui dispose de la majorité absolue avec 185 sièges au Congrès, semble avoir quasiment fait le plein des voix.

Il est le seul avec le petit parti des démocrates chrétiens catalans de Unio à soutenir le projet de loi qui n'autorise l'avortement qu'en cas de danger prouvé pour la vie ou la santé physique ou psychologique de la femme, ou après un viol ayant fait l'objet d'une plainte préalable.

Le porte-parole du PP du chef du gouvernement Mariano Rajoy, Alfonso Alonso, s'était auparavant dit certain que la discipline de vote serait observée dans les rangs du parti. Pourtant, le projet de loi qui a déclenché la colère de la gauche et des féministes en Europe dès son adoption en Conseil des ministres fin décembre, a également suscité de fortes réticences au sein de la droite.

L'une des premières voix dissonantes fut celle de la première vice-présidente du Congrès, Celia Villalobos, qui a demandé la liberté de vote sur ce texte. Plusieurs présidents de régions PP, comme de l'Extrémadure (ouest) José Antonio Monago ou de Galice, Alberto Nuñez Feijoo, un fidèle de Mariano Rajoy, ont demandé sa suspension.

«Nous ne nous arrêterons pas tant que le projet ne sera pas retiré», a assuré mardi le chef du PSOE Alfredo Perez Rubalcaba. «C'est une loi pour la souffrance de la femme et non pas pour ses droits», a lancé le sénateur d'ICV (petit parti de gauche catalan), Juan Saura, résumant le sentiment de l'opposition.

«Aucun droit n'est absolu», a répondu le ministre de la Justice, Alberto Ruiz-Gallardon, attaqué par l'opposition lors d'une session de contrôle au Sénat, avant le vote au Congrès.

«La femme a droit à sa dignité, à sa santé, à sa santé psychologique, mais quand ce droit entre en conflit avec un bien juridiquement protégé qu'est le Naciturus (à naître), le législateur doit résoudre le conflit», a assuré le ministre qui porte le projet de loi.

«*Un retour flagrant de 40 ans en arrière*» : Le porte-parole du gouvernement basque, Josu Erkoreka, a de nouveau rejeté ce texte comme «un pas en arrière» tandis que le parti nationaliste basque Amaiur a dénoncé «un retour flagrant de 40 ans en arrière».

De nombreux professionnels ont déjà rejeté le projet. Mardi, des associations de médecins de famille ont affirmé que l'avortement doit venir «de décisions libres des femmes, conséquences de situations personnelles de grande souffrance, qui ne peuvent être limitées à des cas comme les malformations congénitales graves ou dangereuses pour la santé physique ou psychique» de la femme.

Le projet supprime la loi de 2010, votée sous l'ancien gouvernement socialiste, qui autorise l'avortement jusqu'à 14 semaines de grossesse pour toutes les femmes sans justification et jusqu'à 22 semaines en cas de malformation du fœtus ou de grave danger physique ou psychique pour la mère. Il exclut les cas de malformation du fœtus comme motif valable pour avorter, alors que ceux-ci étaient inclus dans la première loi adoptée sous la démocratie espagnole en 1985.

### 2 - Baby loup va continuer à Conflans Ste Honorine - Soutenons financièrement

Depuis le 19 mars 2013, jour où la Cour de Cassation a semblé invalider notre modèle de vivre-ensemble, les choses n'ont pas été simples pour l'association Baby-Loup. Conflits de loyauté,

menaces, tentatives de mise en échec de nos actions de solidarité... Exposés à un climat délétère, nous avons été contraints de fermer notre crèche associative de Chanteloup-les-Vignes au 31 décembre 2013. Sans les centaines de lettres de soutien venant de toute la France que vous avez contribué, par votre engagement, par votre parole, à nous faire parvenir, nous n'aurions peut-être pas eu la force d'envisager une suite à ce projet d'établissement d'accueil pour la Petite Enfance ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, en capacité d'apporter des réponses adaptées à la plupart des difficultés que les familles peuvent rencontrer (plannings de travail atypiques et changeants, tentatives de réinsertion dans l'emploi, hospitalisations, ruptures de domicile, violences intrafamiliales...). Un projet expérimental depuis plus de 20 ans, unique en France et respecté dans toute l'Europe, qui a démontré que des modes de garde à la carte sont possibles, et pourraient faciliter le quotidien des citoyens dans l'ensemble des Régions, si jamais elles le décidaient.

En respect de vos marques d'affection pour un modèle social particulièrement utile, nous n'avons pas attendu la "résistance" de la Cour d'Appel de Paris du 27 novembre 2013 pour engager le temps de l'espoir plutôt que celui de la désillusion. Après des mois de travail, nous pouvons aujourd'hui vous annoncer qu'une nouvelle structure Baby-Loup existera. Un projet architectural spécifiquement adapté à notre manière de travailler est en effet en train de se concrétiser sur la commune de Conflans-Sainte-Honorine, à quelques kilomètres seulement de notre ancien lieu d'activité. Les travaux ont débuté au milieu du mois de décembre et devraient s'achever à la fin du mois de février. En parallèle, nous avons déménagé ce que nous pouvions conserver de notre équipement dans un entrepôt et, en l'attente d'une ouverture espérée pour le courant du mois de mars prochain, nous avons investi des locaux provisoires dans lesquels nous accueillons actuellement les parents du département pour étudier en détails leurs besoins, ainsi que divers formateurs pour que notre personnel puisse perfectionner les différentes pratiques (éveil culturel, soins thérapeutiques, accompagnement psychologique...) qu'implique l'accueil bienveillant de jeunes enfants au quotidien.

Si renaissance il y a, nous ne pouvons toutefois vous cacher que l'opération a d'ores et déjà englouti l'ensemble des financements que l'association a pu obtenir, ce qui ne pourra que fragiliser sensiblement ses prochaines années de fonctionnement. Malgré les dons de particuliers que nous avons reçus ces derniers mois (venant d'ailleurs souvent de personnes modestes dont nous ne pourrions jamais assez saluer la générosité), force est de constater qu'il nous manque des fonds pour aménager proprement ce nouveau lieu et pouvoir ainsi l'investir avec le professionnalisme et la sérénité que méritent les familles. C'est pourquoi nous nous permettons de vous solliciter à nouveau, connaissant votre exceptionnelle capacité de mobilisation, afin que notre association puisse bel et bien continuer de vivre et d'inventer les politiques familiales du futur. Si vous le voulez bien, vous pouvez donc dès maintenant dire et faire dire à l'ensemble de vos connaissances que chacun est aujourd'hui en mesure de sauver Baby-Loup en envoyant dans les prochaines semaines, décisives, un chèque de contribution au nouveau siège social du projet.

*Pour soutenir : Chèque à : Association Baby-Loup, 1 rue Camille Pelletan, 78700 Conflans-Sainte-Honorine.*

## INTERNATIONAL

### **3 - Maroc : les violeurs ne pourront plus se marier avec leur victime pour échapper aux poursuites judiciaires - Source Amnesty.fr**

L'adoption par le Parlement marocain d'un amendement législatif qui supprime la possibilité pour les violeurs d'échapper aux poursuites s'ils épousent leur victime dans le cas où elle est âgée de moins de 18 ans est un pas important dans la bonne direction.

L'adoption par le Parlement marocain d'un amendement législatif qui supprime la possibilité pour les violeurs d'échapper aux poursuites s'ils épousent leur victime dans le cas où elle est âgée de moins de 18 ans est un pas important dans la bonne direction. Ce vote intervient après de très longs débats et une campagne d'interpellation et de mobilisation de la société civile sur près de deux ans, le suicide d'une adolescente de 16 ans, Amina Filali qui se voyait obligée d'épouser son violeur a pesé lourd dans les débats.

L'organisation a ajouté que cet amendement était attendu de longue date et que beaucoup restait à faire dans le pays et dans la région. " Ce vote est une mesure positive, mais le Maroc doit encore mettre en place une stratégie exhaustive de protection des femmes et des filles de la violence, avec la contribution des groupes de défense des droits des femmes, qui ont été exclus du processus jusqu'à présent " Hassiba Hadj Sahraoui Directrice adjointe du programme Moyen-Orient et Afrique du Nord d'Amnesty International.

Il a fallu le suicide d'une adolescente de 16 ans, Amina Filali, et presque deux ans au Parlement pour que soit supprimée cette faille législative qui permettait aux violeurs d'échapper à leur obligation de rendre des comptes. Il est temps que la législation protège les victimes d'atteintes sexuelles. Cependant, cet amendement ajoute aussi un nouveau paragraphe basé sur d'autres articles du Code pénal qui posent problème car ils n'offrent pas la protection nécessaire aux victimes de violences sexuelles. C'est le cas notamment de l'article 486, dont la définition du viol ne reconnaît pas le fait que cet acte peut être commis de différentes manières, y compris dans des circonstances de coercition n'impliquant pas nécessairement la violence physique, par des auteurs et contre des victimes de tout genre, et au sein du mariage. Cette définition imparfaite et trop étroite permet à des violeurs de continuer à échapper à leur obligation de rendre des comptes.

L'amendement prévoit par ailleurs des peines plus ou moins lourdes selon que la victime était vierge ou pas, en référence à l'article 488 du Code pénal. En outre, il aborde toujours la question de la violence sexuelle sous l'angle de la « décence » et de l'« honneur », au lieu de s'intéresser avant tout aux victimes et à leur droit à la protection, à la justice et à la réadaptation. " Les femmes et les filles ont des droits humains intrinsèques, dont la valeur ne peut être définie en fonction de leur virginité, de leur statut matrimonial ou de leur situation familiale" Hassiba Hadj Sahraoui

Les articles 490 et 491 du Code pénal, qui criminalisent les relations sexuelles entre personnes n'étant pas unies par les liens du mariage, et l'article 489, qui érige en infraction les relations homosexuelles, continuent de dissuader les victimes de viol de porter plainte, car elles craignent d'être poursuivies en justice.

L'Algérie et la Tunisie doivent s'engager sans tarder sur le même chemin et supprimer les dispositions similaires de leur législation, ainsi qu'adopter des stratégies exhaustives visant à protéger les femmes et les filles des violences sexuelles. Les retards dans ce domaine sont autant de vies perdues. Nous espérons que le vote du Parlement marocain annonce un revirement dans la manière dont les victimes de viol sont traitées, et qu'il sera suivi d'autres mesures.

#### **4 - Campagne de soutien à Liz, victime d'un viol au Kenya - Égalité Maintenant**

Au mois de juin 2013, Liz, 16 ans, a été brutalement violée et laissée pour morte dans une latrine à fosse alors qu'elle rentrait chez elle après un enterrement. Trois des suspects ont été appréhendés mais la police a enregistré l'attaque comme une simple « agression » ! Ils ont été libérés après avoir purgé leur « peine », qui a consisté à devoir tondre la pelouse du commissariat.

Liz, qui a développé une fistule obstétricale et est maintenant incontinente, est incapable de retourner à l'école et reçoit une aide psychologique. Quatre mois après qu'une campagne globale, #JusticeForLiz, lancée par COVAW et FEMNET a recueilli plus d'un million et demi de signatures, peu de progrès ont été réalisés. Seul un des trois suspects d'origine est en garde à vue, et il fait l'objet d'une accusation réduite. L'inspecteur général de police, qui a admis avoir « arbitré » l'affaire

à tort, rejette la faute sur la victime et remet en cause la crédibilité de Liz. En outre, le Bureau du directeur des poursuites publiques n'a toujours pas publié son rapport, qui aurait dû être rendu le 10 décembre dernier.

Ce qui est arrivé à Liz est malheureusement monnaie courante au Kenya, où 20 % des femmes seront victimes de violences sexuelles au cours de leur vie. Ces crimes ne sont pas pris au sérieux, les autorités accusent souvent les victimes, et la justice est différée et/ou refusée. Par conséquent, veuillez rejoindre Egalité maintenant et nos partenaires, COVAW et FEMNET, en demandant aux autorités kenyanes de veiller à ce que Liz obtienne justice et à ce que tous les crimes impliquant des violences sexuelles fassent l'objet d'enquêtes approfondies et de poursuites. Si vous avez un compte Twitter, vous pouvez également participer à la campagne sur les réseaux sociaux.

[http://org2.salsalabs.com/o/6208/l/fre/p/dia/action/public/?action\\_KEY=16603](http://org2.salsalabs.com/o/6208/l/fre/p/dia/action/public/?action_KEY=16603)

[http://www.equalitynow.org/fr/take\\_action/adolescentes\\_action541](http://www.equalitynow.org/fr/take_action/adolescentes_action541)

## **5 - Solidarité avec les victimes des microcrédits au Maroc**

Depuis plusieurs années des familles de la région d'Ouarzazate (sud du Maroc), se sont organisées dans des associations pour se défendre contre des organismes de microcrédits qui ont profité de leur pauvreté pour les noyer de dettes. Les personnes victimes sont en majorité des femmes. «Pour un emprunt de 100 euros sur huit mois, Jamila rembourse 18 euros tous les quinze jours : 288 euros au total, soit un taux d'intérêt de près de 190%... La plupart ne savent ni lire ni écrire. » D'autres disent « J'ai signé, mais je ne sais même pas lire mon nom ». Le microcrédit est d'abord un moyen de faire des profits pour la finance internationale qui se trouve derrière les organismes de microcrédit, eux qui prêtent à des taux dépassant le plus souvent 30 à 40 %.

Amina et Benacer, responsables de l'association de défense des victimes, étaient leurs porte-paroles. Ils se sont retrouvés devant un tribunal, accusés de diffamation, d'escroquerie et de menaces. INMAA, un organisme, lié à l'ONG AMSED et à Planet Finances a relancé l'affaire en appel.

Les victimes des microcrédits, venues en nombre de toute la région, ont manifesté devant le Tribunal de Ouarzazate, montrant ainsi leur solidarité entière avec les responsables de leur association. Mais, le tribunal prononce un lourd verdict : 1 an de prison ferme et 10 000 dh d'amende. Ce jugement intervient après un procès entaché de multiples vices de forme.

Condamner aussi lourdement Amina et Benacer est destiné à faire peur aux victimes et stopper leur mouvement et la solidarité que l'opinion publique nationale et internationale manifeste à leur égard.

Pour nous, condamner Amina Mourad et Benacer Samaini, c'est criminaliser la mobilisation des victimes des organismes des microcrédits qui sont en majorité des femmes ; C'est donné carte blanche à ces organismes qui profitent de la misère des populations souvent rurales pour s'enrichir et qui n'hésitent pas à les étrangler quand elles ne remboursent pas alors qu'ils se présentent comme ayant un rôle social ; C'est dire à ces femmes qui se battent pour leur indépendance et leur autonomie que ce qu'elles ont entrepris est inutile, indésirable et dangereux.

On reproche à Amina et Benacer le délit de solidarité avec ces femmes. Un an de prison ferme c'est lourd quand on exprime une opinion et quand on manifeste pacifiquement devant un tribunal.

Les associations soutenant les victimes des microcrédits de Ouarzazate ont décidé la création d'un collectif de soutien ouvert aux personnalités, aux organisations, aux associations et à toute personne désirant soutenir leur combat et demander l'arrêt des poursuites contre leur porte parole. Il a pour objectif de lancer des initiatives (pétition, réunion d'information et participer à la caravane de soutien...) pour soutenir les victimes des microcrédits et leur porte parole.

*Pour signer la pétition :*

## **6 - Résolution finale du Colloque « Agir contre les massacres, pour en finir avec les féminicides »**

La Fondation internationale des femmes libres, la Représentation internationale du mouvement des femmes kurdes, Femmes solidaires et l'Association France-solidarité Kurdistan ont co-organisé un colloque, le 7 janvier 2014, intitulé "Agir contre les massacres des femmes pour en finir avec le féminicide" en hommage à trois femmes kurdes, féministes, révolutionnaires, Sakine Cansiz, Fidan Dogan et Leyla Saylamez, sauvagement assassinées le 9 Janvier 2013 dans les locaux du centre d'information du Kurdistan, en plein cœur de Paris. Nous avons eu l'honneur d'accueillir Madame la sénatrice Eliane Assassi, Présidente du Groupe Front de Gauche, marraine de notre colloque.

Ce colloque avait pour objectif d'aborder à la fois la question des violences faites aux femmes ainsi que celle de son stade ultime : le féminicide. Le système néolibéral qui domine actuellement dans le monde et dans lequel sont contraintes de vivre les femmes, encourage les actes de violence car son organisation s'inspire directement du système patriarcal sans prendre en compte les questions de genre. Nous avons donc fait le choix, lors de ce colloque, de présenter des analyses communes mais s'inspirant d'expériences diverses pour définir les nouveaux visages du féminicide et ses nouvelles cibles qui sont principalement les femmes en lutte, les femmes qui résistent. Ces femmes en lutte sont les cibles principales du féminicide. Lors de ce colloque, nous avons fait le point sur les pressions et les menaces physiques ou morales que subissent celles qui défendent les droits de femmes quels que soient les situations et contextes politiques. Nous avons aussi étudié des modèles de sociétés où les femmes militent et s'organisent démocratiquement en parité avec les hommes. Au Kurdistan occidental, par exemple, les femmes sont actuellement à plus de 50% dans les organes décisionnels des instances de gestion autonome du peuple.

En nous appuyant sur la définition du féminicide et sur son aspect historique, nous avons conclu qu'il est impossible de se contenter d'une terminologie du féminicide ne désignant exclusivement que les meurtres en série de femmes. Le féminicide est encore à ce jour mal connu des instances juridiques internationales et des mécanismes décisionnels visant à la ratification de lois qui lutteraient efficacement contre toutes formes de violences pouvant provoquer des féminicides.

Pour cela, nous devons révéler les éléments juridiques existants en rappelant toutes les conventions et tous les textes internationaux déjà proposés et ratifiés, tout en réfléchissant à augmenter notre degré d'exigence en matière de normes. Le constat est sans appel : l'existence de lois à l'échelle nationale est insuffisante et parfois inexistante dans beaucoup de pays du monde.

L'impunité est souvent grave dans les cas de féminicide et, quand des sanctions tombent, elles sont souvent problématiques en matière de droits humains et de démocratie. Il s'agit de châtiments corporels, de peines capitales souvent décidées par les familles des victimes ou par les assemblées de village et exécutées publiquement dans une sauvagerie inouïe. La lapidation en Iran en est l'exemple le plus significatif. Aujourd'hui encore, elle perdure par la convergence des lois de l'état et des lois religieuses, ajoutées à une répression politique féroce. Victimes de violences et auteurs de féminicide peuvent être finalement victimes de ses châtiments qui n'ont rien à voir avec la justice et ce sur des bases de morale religieuse. Les violences d'état peuvent également mener à des exécutions sommaires de femmes hors du champ de la justice du fait de leur identité politique et de leur genre, ce qui contribue à une politique de double discrimination.

Lors de cette journée, nous avons commémoré le souvenir de nos amies Sakine Cansiz, Fidan Dogan et Leyla Saylamez, à l'occasion de la date anniversaire du triple assassinat de Sakine Cansiz, figure historique du Mouvement de Libération du Kurdistan et fondatrice du Mouvement des femmes kurdes, Fidan Dogan, figure emblématique de la diplomatie kurde, Leyla Saylamez, représentant le

dynamisme de la jeunesse kurde et particulièrement des jeunes filles. A travers elles, ce sont trois générations de l'histoire de la lutte pour la libération des femmes kurdes que nous célébrons. Elles ont été assassinées dans le but politique d'éradiquer l'espoir d'un système démocratique et la libération des femmes.

Nous, féministes et ONG de défense des droits humains, exigeons encore à ce jour la vérité et la justice pour Sakine, Fidan et Leyla. Nous appelons toutes les femmes et tous les hommes sensibilisés à la lutte contre les violences faites aux femmes, ainsi que les organisations féministes à faire un appel commun pour la tenue d'une conférence internationale contre le féminicide. Les associations organisatrices lancent un appel pour que le 9 janvier soit reconnu Journée internationale de lutte contre les féminicides !

## **7 - Nous n'oublions pas Nabila Djahnine - APPEL-Egalité**

Nabila Djahnine a été assassinée le 15 février 1995 à Tizi Ouzou à l'âge de trente ans. Elle était présidente de l'association de femmes Tighri net mettouth. Architecte de formation elle a eu un parcours de militante tout au long de sa vie. Elle est de toutes les luttes. Membre du Groupe communiste révolutionnaire (GCR), elle participe, quand elle est étudiante, au mouvement étudiant qui revendique son organisation indépendante. Puis elle soutient le mouvement culturel berbère en 1980. Étudiante, elle a créé un groupe de femmes dans le Comité de la cité universitaire de jeunes filles, groupe qui constituera le noyau de la future association Tighri net mettouth fondée en janvier 1990. Cette association, a pour objectifs tels qu'ils sont précisés par les statuts de l'association : « *lutter contre toute forme de ségrégation basée sur la différence de sexe [...] et pour le droit inconditionnel au travail, l'intégration totale de la femme dans la vie politique, l'abrogation du code de la famille et la promulgation de lois civiles.* » En outre l'association Tighri net mettouth a contribué à la réhabilitation de la figure historique de Fatma N'Soumer.

## **TEXTES**

### **8 - Ce que révèle l'alliance de certains musulmans avec la droite réactionnaire - Chahla Chafiq (Ecrivaine, sociologue)**

Lors des protestations contre le mariage pour tous et l'apprentissage de l'égalité à l'école, nous assistons à une cristallisation visible de la conjonction entre des personnes et groupes se revendiquant de l'islam, de chrétiens conservateurs, voire intégristes, et de l'extrême droite.

Cette alliance étonne dans la mesure où l'extrême droite, dans son recyclage des vieilles idées xénophobes et dans sa crispation sur l'identité nationale, cible les musulmans en France comme la source d'une menace identitaire. Comment se fait-il alors qu'elle partage le même camp que certains musulmans dans la défense de valeurs familiales qui sauveraient la société française de la perversion et de la décadence découlant, selon eux, de l'égalité des sexes, du mariage pour tous et de la lutte contre l'homophobie ? Comment analyser ce paradoxe ?

Que nous apprend-il sur les enjeux politiques, sociaux et culturels des rapports de force engagés dans ces contestations ? Soulignons tout d'abord qu'il existe une alliance historique entre tous les extrémismes religieux face à l'égalité des sexes, que ce soit au niveau international, européen ou français.

*Négation des droits des femmes* : Dans toutes les conférences internationales sur les droits des femmes, ils font opposition commune à l'égalité et à la liberté sexuelle au prétexte de la préservation du respect de l'identité culturelle et culturelle. Leur proposition - commune elle aussi - porte sur le remplacement du concept d'égalité des sexes par celui de leur complémentarité, désignée par équité.

Or, leur fameuse complémentarité se décline dans la négation des droits des femmes à maîtriser

leur corps et leur sexualité, et dans la négation de l'application des droits communs aux personnes homosexuelles. Une prétendue préservation de la famille justifie ainsi les discriminations, les violences et la domination masculine. La liberté sexuelle s'en trouve diabolisée comme source de décadence. L'alternative des extrêmes pour sauver la famille et la société se résume alors à un retour de l'ordre moral répressif fondé sur un modèle identitaire uniformisé pour l'ensemble des individus. La hiérarchie des sexes est la colonne vertébrale qui donne corps à ce modèle fantasmé bien dépassé par l'évolution de la société actuelle. C'est cette dimension qui explique par la suite l'alliance paradoxale de l'extrême droite avec ceux qui préconisent le recours à l'islam comme mesure des lois et des règles civiles (tendance qui prospère sous l'influence de l'islamisme, tout comme l'extrême droite déteint sur certaines tendances de droite). Ils se rapprochent ainsi dans la projection d'un ordre moral fantasmé, quand bien même les avancées démocratiques en marquent la fin au profit de la reconnaissance de l'égalité des droits et de l'autonomie individuelle.

*Pluralité des modèles familiaux :* Loin d'entraîner la dislocation des familles, l'éthique démocratique permet l'épanouissement d'une pluralité de modèles familiaux et le remplacement des liens patriarcaux par des liens fondés sur le respect mutuel, la communication et la participation égalitaire. Ce modèle va à l'encontre de l'ordre autoritaire rêvé par les extrêmes, qui prônent une identité imposée à tous au nom de la patrie, de la religion, des traditions...

En tant que cellule de base de la communauté ou de la société, la famille est par excellence le lieu de projection de cette identité, et ce d'autant plus que, dans la famille, s'exprime l'affectif et se transmettent des codes culturels, des lois et des repères sociaux. Il n'est donc ni étonnant ni fortuit que les propagandes extrémistes visent les familles. Une triple confusion fonde leurs discours démagogiques.

La confusion entre l'égalité et l'identité veut convaincre que l'égalité des sexes uniformise l'identité sexuelle, alors qu'elle est, en réalité, la garante de l'autonomie des individus et de leur liberté. Le fantasme de l'uniformisation identitaire est, en revanche, porté et propagé par les adversaires de l'égalité.

La confusion entre la liberté sexuelle et la marchandisation de la sexualité vise à diaboliser cette liberté comme cause de la perversion des rapports de sexe et de la prostitution. Or, la reconnaissance de la liberté sexuelle permet une éducation en faveur de la responsabilisation des individus, contre les violences sexuelles et pour le respect de l'intégrité de soi et de l'autre.

La confusion entre l'autorité et la domination cherche à diaboliser la démocratie, l'exercice parental égalitaire, l'école publique et laïque. Les adversaires de l'égalité dénoncent la disparition de l'autorité des parents et des maîtres afin de promouvoir le retour à un ordre anti-démocratique.

*Transformation de la notion d'autorité :* En réalité, l'évolution sociétale engage une transformation de la notion d'autorité : d'une autorité basée sur la domination et la soumission à une autorité fondée sur la communication et la négociation dans le respect des droits, notamment ceux des enfants.

Il reste à s'interroger sur la portée de ces confusions auprès des parents. Sans exagérer le succès de cette propagande démagogique, cette interrogation doit permettre de se pencher sur les enjeux importants que lance l'évolution démocratique en cours.

Dans un contexte de crise économique et sociale qui fragilise les individus, l'ordre autoritaire proposé par les mouvements identitaires peut séduire et leurs ressources de propagande ne manquent pas. En face, les moyens pédagogiques pour la prise de conscience par les individus de l'intérêt que représentent ces changements de mentalité pour la société, les familles et les enfants, ne sont pas du tout à la hauteur.

## **9 - L'Homme: "La seule espèce dont les mâles tuent les femelles - Françoise Héritier**

*Que dit-on de l'Homme? :* On répond spontanément à cette question qu'il est à la fois un animal



comme les autres et unique en son genre. Le seul à se tenir debout, capacité considérée par la philosophie comme le point d'ancrage de la conscience. Le seul à avoir développé des mains préhensiles, un grand cerveau, un gosier apte au langage. Le seul capable de transmettre de l'information sous forme de représentations. Le seul capable d'imaginer et de prévoir (est-ce si sûr ?). Le seul capable de dominer la nature. Le seul doté du rire (mais les chimpanzés rient et se moquent). Le seul capable de ressentir l'injustice dès le plus jeune âge (mais on commence à en douter). Le seul capable de perversion, disent les psychanalystes. Le seul dont la néoténie (1) est un handicap mortel sur une longue durée...

A ces caractéristiques et à d'autres que nous pouvons subsumer sous l'idée de conscience (de soi, des autres, du monde), j'en ajoute volontiers une nouvelle, qui me paraît à la fois irréductible et condensant en un point précis l'ensemble de ces différences: l'Homme est la seule espèce où les mâles tuent les femelles de leur espèce.

On objectera qu'il arrive que des animaux tuent des bébés au sein. C'est le cas de mâles qui ont éliminé un rival dominant; mais il s'agit alors d'un comportement pour rendre les femelles réceptives, car l'allaitement empêche l'œstrus. Les animaux connaissent certes des hiérarchies et se livrent à des combats, mais pas entre mâles et femelles, et les mâles ne battent délibérément ni ne tuent les femelles de leur groupe. Ce qui signifie que le comportement d'agression des hommes à l'égard des femmes n'est pas un effet de la nature animale et féroce de l'Homme, mais de ce qui fait sa différence, qu'on l'appelle conscience, intelligence ou culture.

C'est parce que l'Homme pense, érige des systèmes de pensée intelligibles et transmissibles, qu'il a construit le système validant la violence jusqu'au meurtre à l'égard des femelles de son espèce, qu'il le légitime et continue de le transmettre. L'Homme est donc, certes, doué de raison, mais c'est justement cette capacité qui le conduit à avoir un comportement déraisonnable. Les femelles ne sont pas tuées par leurs congénères dans les autres espèces, vraisemblablement en raison du gaspillage en termes d'évolution que ce comportement implique. Les mâles sont facilement remplaçables, ne serait-ce qu'en raison de la surabondance de leur production spermatique, alors que les femelles voient le rythme de leur vie génésique ponctué par les temps d'arrêt de la gestation et de l'allaitement.

On voit poindre ici, sur ce sujet de la violence meurtrière des hommes, la question rebattue de la nature et de la culture, dont l'anthropologie contemporaine montre désormais que la frontière entre les deux n'est pas aussi claire qu'elle pouvait le paraître à Claude Lévi-Strauss. Ce n'est pas une «nature» animale de l'Homme qui fonde la violence des représentants d'un sexe sur l'autre, et on ne peut en déduire l'existence d'une «nature» masculine violente, jalouse et possessive, ni d'une «nature» féminine douce, acceptante et soumise. Un modèle mental a été élaboré dans les temps lointains du paléolithique par *Homo sapiens* qui a tiré parti, dans la jeunesse de ses observations, des faits physiologiques qu'il relevait et de la nécessité de leur conférer un sens.

Pourquoi, alors qu'il y a toujours deux sexes dans chaque espèce, seul le sexe féminin est-il capable de reproduire charnellement l'un et l'autre? Mais pourquoi ne le peut-il qu'après des rapports sexuels avec un mâle? La réponse unique à ces questions a été que les mâles mettent les enfants dans les femelles, qui deviennent ainsi une ressource nécessaire afin qu'ils se reproduisent. La néoténie de l'espèce et la dépendance des nourrissons fait partie de cet engrenage.

Ce modèle explicatif, construit par l'esprit humain en des temps qui ignoraient la génétique, a connu un succès fantastique. Il s'accompagne de conséquences parfois extrêmes? : l'assignation des femmes à la maternité, puis au domestique, par des moyens plus ou moins contraignants (la privation d'user librement de son corps, d'accéder au savoir, aux situations de pouvoir, la condescendance et le mépris...). Il s'accompagne aussi de l'appropriation par des hommes particuliers des capacités de femmes particulières et de la volonté de jouissance exclusive de ces capacités sexuelles, procréatives ou productives, et donc aussi du droit à la contrainte qui va jusqu'au meurtre.

C'est parce que l'Homme est un produit de la culture que, seul parmi les espèces animales, il pense avoir le droit de frapper ou de tuer des femmes dont il pense qu'elles sont à sa disposition. Mais c'est aussi, puisqu'il ne s'agit pas d'une «nature» contraignante de l'Homme, une raison de croire en la possibilité d'un bouleversement radical de ces représentations archaïques infondées parvenues jusqu'à nous.

*Françoise Héritier est anthropologue, professeure émérite au Collège de France. Elle travaille notamment sur la parenté, les systèmes d'alliances et la question du genre. Elle est l'auteure de Masculin/Féminin: dissoudre la hiérarchie*

(1) *Néoténie* : persistance temporaire ou permanente des formes immatures ou larvaires durant le développement de l'organisme. Se dit aussi pour désigner des espèces aptes à se reproduire tout en conservant leur structure immature. L'espèce humaine a été caractérisée de néoténique parce que l'homme naît "inachevé", que son enfance est très longue et sa puberté tardive.

*Les chiffres sont accablants. Selon l'ONU Femmes, l'agence des Nations unies créée pour promouvoir l'égalité des sexes, 70 % des femmes dans le monde sont confrontées à la violence physique ou sexuelle au cours de leur existence. De très nombreuses femmes désignent leur conjoint ou partenaire comme étant l'auteur de ces maltraitances.*

*Le fléau n'épargne pas la France où tous les deux jours et demi une femme est tuée par son mari. Selon la ministre des Droits des femmes, Najat Vallaud-Belkacem, qui a présenté en novembre le 4e plan de lutte contre les violences faites aux femmes, le combat contre cette véritable « pandémie » devrait devenir une priorité de santé publique. Tel est aussi l'avis d'Edouard Durand, l'auteur de l'ouvrage Violences conjugales et parentalité. "Protéger la mère, c'est protéger l'enfant", publié aux éditions L'Harmattan.*

## **10 - Le genre, un outil pour l'égalité - Médiapart - 07/02/2014**

Pourquoi les études de genre? « Nous nous efforçons de questionner ce qui semble aller de soi - ce que d'aucuns appellent la nature - comme les façons de dire le masculin et le féminin afin de laisser s'épanouir les capacités chez l'enfant », expliquent ici plusieurs universitaires membres de la Fédération de recherche sur le genre.

Difficile d'aller à l'encontre des rumeurs qu'entretiennent des collectifs réactionnaires agrippés à des certitudes qu'ils savent ne pas pouvoir défendre. Mais de la part des familles « grévistes », la peur de perdre quelque chose qui appartiendrait en propre aux individus fabrique l'ennemi imaginaire de la « théorie du genre ». Or, nous le répétons : il n'y a pas une « théorie du genre ». Nous l'avons écrit dans la presse, mais qu'importe ! Ce qui est aujourd'hui en cause dans les différentes formations, de la maternelle à l'enseignement supérieur, est la crainte d'un bouleversement entre les sexes, alors que les « réformes » ne font qu'appliquer le code de l'éducation qui stipule depuis 1989 que «les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'enseignement supérieur (...) contribuent à favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes » (loi n°89-486 du 10 juillet 1989). Rien donc de très nouveau !

Faut-il rappeler la nécessité de faire connaître la loi à l'École selon le niveau : à titre d'exemple, la loi Veil sur la légalisation de l'avortement comme la loi Taubira de 2001 qui reconnaît l'esclavage et la traite en tant que crime contre l'humanité. L'enseignant a des devoirs et les parents ne peuvent ignorer les règles qui régissent l'enseignement public. Faut-il rappeler que l'école n'est pas le lieu de reproduction des rapports familiaux d'autant moins que ceux-ci défendraient des préceptes d'assujettissement des filles et des individus non conformes à la morale dominante. L'école a pour vocation l'épanouissement de l'individu, garçon ou fille, dans une voie qui est la sienne. Apprendre l'égalité entre filles et garçons suppose d'en respecter les conséquences sociales.

Pour l'heure, il s'agit de réfléchir à l'école sur les processus sociaux qui, depuis des siècles, guident la mise en œuvre de relations de pouvoir entre hommes et femmes. Nous enseignons cette question

dans toutes les disciplines. La différence visible entre hommes et femmes n'est pas le terreau de la différence sociale qui ne se loge ni dans le cerveau ni dans l'utérus, les scientifiques l'ont amplement démontré. La « nature » sert simplement de prétexte à façonner des relations inégalitaires entre hommes et femmes.

Il n'a jamais été question de transformer les filles en garçons et les garçons en filles, nous souhaitons simplement que chacun et chacune trouvent sa voie selon ses aptitudes et ses compétences, quel que soit son sexe. Nous nous efforçons de questionner ce qui semble aller de soi - ce que d'aucuns appellent la nature - comme les façons de dire le masculin et le féminin afin de laisser s'épanouir les capacités chez l'enfant. Mais en même temps cette réflexion conduit à révéler le soubassement de la domination des uns sur les autres au sein d'une hiérarchie organisée. Ce qui fait peur, on le comprend, à tous les tenants de l'ordre traditionaliste car ils risquent de perdre ainsi leur pouvoir d'influence.

Il y a bien longtemps déjà (en 1831), certaines s'interrogeaient sur l'idée qu'une femme devait porter le nom du mari alors qu'aucune loi ne l'y obligeait. Est-il interdit de se demander pourquoi les administrations françaises continuent imperturbablement à maintenir cette coutume à l'encontre de toute législation ?

Voilà, en deux mots, ce que nous faisons en travaillant sur le genre. Le genre est un concept qui nous permet de penser la différence sociale entre homme et femme. Le reste n'est que fantasme qui entretient les peurs les plus irrationnelles. Le déferlement de contrevérités qui immédiatement sont entendues par certaines familles n'est pas pour autant anodin. Le processus engagé par les autorités de l'éducation nationale est un processus, à nos yeux, irréversible et c'est pourquoi les mesures doivent être clairement exposées, largement diffusées et devraient sans plus tarder être accompagnées de la formation des maîtres : formation initiale et continue. Le ministère de la recherche et de l'enseignement a pris des engagements, il réaffirme son attachement aux études de genre. C'est bien, mais nous attendons cependant des actes concrets et rapides. Face à la rumeur, nous ne pouvons qu'en démasquer la vacuité par la diffusion de la connaissance. La diffusion du savoir est le seul remède au repli frileux sur l'ordre des familles.

*Anna Bellavitis, université de Rouen ; Jules Falquet, Cedref, université Paris 7 Diderot ; Anne ; Sophie Godfroy, université Paris Est Créteil ; Azazdeh Kian, Cedref, université Paris 7 Diderot ; Isabelle Lacoue-Labarthe, Université Toulouse 2 ; Karine Lambert, université de Nice ; Christine Planté, université Lyon 2 ; Michèle Riot-Sarcey, université Paris 8 ; Florence Tamagne, Université Lille 3 au nom de la Fédération de recherche sur le genre RING*

## **11 - La peur rancie de l'indifférenciation sexuelle - Christine Bard - Professeure d'histoire contemporaine**

Cette peur accompagne toute l'histoire de l'émancipation des femmes. Elle est intimement liée à la condamnation de l'homosexualité (perçue comme refus de la différence des sexes) et à la défense de l'hétérosexualité comme norme. Même s'il devient délicat aujourd'hui de défendre l'inégalité des sexes et de s'assumer homophobe, ne nous y trompons pas, c'est bien de cela qu'il s'agit, d'idées et de comportements entre haine, peur et bêtise. Rien de si nouveau que cela pour l'historienne que je suis. L'apologie de la différence des sexes, de leur complémentarité, l'attribution de cette différence à la nature, l'exigence du respect de cette différence au nom de la loi divine appartient à une histoire millénaire. A l'époque contemporaine, ces conceptions ont été progressivement battues en brèche.

Tout en restant assez communément admises, elles ont rarement l'objet de mobilisations militantes organisées et spécifiques même si on les retrouve agitées à chaque controverse que soulève le moindre droit des femmes ou des homosexuels. Depuis un an, ce qui surprend est que le genre (agglomérant pour la première fois très fortement inégalités et discriminations en raison du sexe,

du genre, de la sexualité) devient le cheval de bataille d'un vaste mouvement composite allant de l'ultra-droite aux conservateurs. Cette mobilisation militante nouvelle vient répondre à des avancées égalitaires considérables pour les femmes et les homosexuel·les. Les Avancées législatives, mais aussi mouvements dans la société civile, à l'école, dans les universités, les associations, les syndicats, dans plusieurs partis, devant les tribunaux, sur internet, la cause de l'égalité est défendue au quotidien. Toute une France qui fait un succès à « La Vie d'Adèle », trouve « Guillaume » formidable et se précipite dans les librairies pour acheter le livre d'Edouard Louis, Pour en finir avec Eddy Bellegueule. Contexte nouveau donc, mais discours ranci sur le respect de La différence.

*Papa porte une robe* (titre d'un des livres pour enfants mis en cause - alors qu'il n'est nullement utilisé dans les écoles). Horreur ! Et maman un pantalon. Affligeant ! Où sont nos repères ? Rumeur : on demande aux garçons et aux filles d'échanger leurs vêtements. On leur montre des images : portrait de Louis XIV en talons hauts. Quelle subversion !

*Limitations de la liberté individuelle* : Ces peurs qui se portent - avec quelle insistance ! - sur la différence vestimentaire s'inscrivent dans une histoire longue de l'imposition de différence aux prix d'interdictions, de limitations de la liberté individuelle, de stigmatisation des déviantes. A quoi servaient ces différenciations, sinon à établir des hiérarchies et à repérer visuellement les unes et les autres, priées de rester à leur place.

Les manifestations en rose et bleu nous rappellent que les évolutions des dernières décennies sont loin d'être acceptées. Une partie de nos contemporaines vivent à la manière binaire. Parmi eux, l'extrême droite de toujours, qui adore les uniformes, mais aussi des repenties de la modernité, telle Farida Belghoul, qui voudrait lancer une « année de la robe », toute contrite d'avoir pendant trop longtemps été éloignée de « sa nature première » en portant le pantalon ! Ne sait-elle pas que le pantalon est devenu mixte ? Et que jadis masculin, ici, il est féminin, ailleurs ? Voilà en tout cas une jolie inversion du sens du militantisme vestimentaire qui, dans les « printemps » et « journées » de la jupe, invite les jeunes à respecter et aimer la diversité, y compris celle des garçons qui osent les jupes et des filles qui ne veulent pas en porter.

Les ABCD de l'égalité - comme la plupart des formations sur le genre - ont, parmi tous leurs mérites, celui de montrer la grande variété des codes de genre, leur réversibilité, leur inconstance, leur arbitraire, souvent. Le vêtement le montre très concrètement. Les contestataires de l'idéologie du genre, hostiles à la mixité vestimentaire, ne supportent pas « l'androgynie ». Tel est l'aveu d'une conseillère régionale (MPF), qui, la semaine dernière, reprochait au conseil régional des Pays de la Loire le choix d'une carte de vœux montrant une femme enceinte « androgyne » car portant des cheveux courts ! Faut-il revenir aux cheveux longs qui couvraient les impures tel un voile pudique.

Toutes les périodes de crise économique génèrent des angoisses. Les mutations accélérées que nous vivons sont vertigineuses. L'égalité est un horizon nouveau, inconnu des sociétés du passé. La transformation des relations entre les femmes et les hommes et l'acceptation sociale de l'homosexualité sont des révolutions. Il faut le reconnaître, sans minimiser l'importance de ces transformations.

On peut ainsi mieux répondre à ceux et celles qui exploitent les peurs en défendant un âge d'or mythique de la famille patriarcale. L'histoire nous l'apprend : les masculinismes des années 1930, fascistes, nazis, ont été des réponses aux premières grandes victoires du féminisme. Ils ont été légitimés par l'Eglise, déjà en proie à la chute de son influence, et par des courants familialistes qui se réjouirent fort du « Travail, famille, patrie » de Pétain. Ne l'oublions pas à l'heure où la haine brune refait surface. Lorsque la « confusion » des sexes est brandie comme une menace, c'est le métissage des genres qui est stigmatisé, c'est la mixité, l'égalité, la liberté individuelle. La phobie du métissage vaut d'ailleurs pour d'autres métissages et dévoile le fantasme essentialiste de

genres ou de races « pures ». « Un garçon est un garçon » et « une fille est une fille » : cette « pensée » de la différence n'a rien d'autre à offrir que sa pauvre tautologie et ses normes en décalage avec le réel, y compris celle des familles bleues et roses qui comme les autres ont leurs homosexuels, leurs divorces, leurs avortements, leurs femmes qui travaillent en pantalon et leurs petits garçons qui rêvent d'être des fées.

**12 - « Le mariage est devenu de gauche, un paradoxe incroyable ! » - Marie-Josèphe Bonnet**  
Marie-Josèphe Bonnet est historienne, militante homosexuelle et féministe. Dans les années 70, elle était au Mouvement de libération des femmes (MLF), elle a cofondé le Fhar (Front homosexuel d'action révolutionnaire) et les Gouines rouges. Aujourd'hui, alors que les militants de la Manif pour tous sont dans la rue et que les Français s'affrontent sur la théorie du genre, elle publie Adieu les rebelles ! Dans ce livre très stimulant, elle nous interroge : le mariage pour tous est-il un progrès social ou la victoire d'un très ancien ordre patriarcal ?

*Vous êtes contre le mariage homosexuel ?* : Je suis contre le mariage en général. Pour la féministe que je suis, le mariage est historiquement un instrument de domination des femmes. On a beau dire que, maintenant, les droits des époux sont égaux, c'est quand même une forme héritée du code Napoléon et qui a longtemps signifié la mise sous tutelle des femmes. Pour avoir un statut social, une femme devait être mariée, une femme non mariée était une vieille fille, une sous-femme. Oui, ça a changé, mais il faut savoir de quelles formes d'association on hérite, libératrices ou aliénantes. Dans notre société, ce sont les droits de l'individu qui sont la base de la Constitution, pas les droits du couple. Fonder des droits sur le mariage, c'est revenir en arrière.

*Que pensez-vous de ceux qui manifestent encore contre le mariage pour tous et mettent en avant «l'intérêt de l'enfant» ?* : Que les choses soient claires : cette question n'est plus d'actualité. La loi a été votée, il faut l'accepter. Je ne vois pas en quoi l'intérêt de l'enfant est contrarié par le mariage pour tous. Tout le monde peut élever un enfant, quelle que soit son orientation sexuelle, un homme comme une femme, ce n'est pas contestable.

*Que signifie «l'intérêt de l'enfant», que l'on oppose au «droit à l'enfant» ?* : Je ne me situe pas dans cette problématique. En revanche, je suis inquiète quand je vois, chez certains couples homosexuels, un désir de faire des enfants sans l'autre sexe. Pour moi, c'est la procréation qui a permis aux sexes de dialoguer, on a besoin de l'autre sexe pour se reproduire. Et heureusement, parce que sinon, les femmes auraient été exterminées ! C'est une chance que la société soit mixte. On s'étonne parfois que je dise ça, mais c'est parce que je sais que j'ai du masculin en moi, et je l'accepte. La sexualité est une partie de notre identité, mais ce n'est pas tout. Dire que la sexualité seule nous définit, dire «la seule chose qui compte, c'est avec qui tu baisses», et fonder une solidarité là-dessus, c'est du communautarisme.

*Cette focalisation sur les enfants est-elle inquiétante ?* : Le problème, c'est le développement d'une commercialisation (qui existe aussi chez les hétéros) autour de la PMA (avec le sperme anonyme acheté à l'étranger) et de la GPA (gestation pour autrui), où l'enfant est arraché à la mère qui l'a mis au monde, alors que, pour l'enfant, l'important est l'accès aux origines. On a besoin de savoir d'où l'on vient pour se construire. Est-ce qu'on approuve ce mensonge d'une filiation monosexuée, alors qu'on sait la douleur des enfants adoptés qui ne connaissent pas leurs origines ? On veut autoriser les couples riches à faire appel à des mères porteuses. Mais quel est le statut de ces femmes : des pondeuses ? Est-on d'accord pour que le corps des femmes soit instrumentalisé ? Et où est le point de vue de l'enfant dans cette logique de marché ultralibérale ? Une chercheuse, Françoise Dekeuwer-Défossez, a écrit : «La question de la conformité entre la satisfaction des désirs de l'adulte et l'intérêt supérieur de l'enfant ne pourra pas être éludée indéfiniment.» Il faut absolument un débat public sur la question.

*A propos du mariage pour tous, vous avez parlé de normalisation ?* : Absolument : la pluralité, les

différentes manières de vivre, tout est balayé. On dirait qu'il n'y a qu'une voie de reconnaissance de l'homosexualité, le mariage, alors qu'on a essayé d'autres façons de vivre ensemble. Le pacs, en 1999, était une avancée considérable. Même si, à l'époque, j'étais plutôt pour améliorer le concubinage... qu'on a d'ailleurs réussi à inscrire dans le code civil. Le pacs était très bien, il suffisait de faire quelques améliorations : développer les droits propres, réformer le droit de la succession... J'ai toujours pensé qu'être lesbienne était une chance, cela m'obligeait à m'interroger : quelles sont les raisons pour lesquelles je préfère les femmes, à quoi ça correspond par rapport à mes qualités propres... Cela a été très important pour me permettre d'assumer ma différence, j'ai toujours pensé que c'était une protection bien plus efficace que l'institution du mariage. Il faut remettre le débat là-dessus, parce que ce qui s'est exprimé, c'est un besoin de protection, face à l'homophobie notamment. Il faut pouvoir se protéger sans être balayé par la norme dominante. Avec le mariage, c'est la victoire du modèle matrimonial hétéro, l'intégration à la norme petite-bourgeoise de la respectabilité conjugale. Une victoire paradoxale, au moment où beaucoup d'hétéros vivent sans être mariés.

*Vous vous dites sidérée par l'unanimité, chez les homosexuels comme à gauche :* J'ai retrouvé mes écrits pour l'union libre et contre le mariage, datant de 2004, quand il y avait déjà une offensive en faveur du mariage. C'est l'époque où j'ai publié : *Qu'est ce qu'une femme désire quand elle désire une femme ?* [Odile Jacob]. La majorité de ceux qui s'exprimaient n'étaient pas dans cette interrogation sur le désir, mais je ne pensais pas qu'ils prendraient un tel poids. Il n'y a jamais eu de vote à l'intérieur du mouvement LGBT pour savoir ce qu'on pensait. C'est la pression d'un petit groupe qui a entraîné tout le monde, sous prétexte de lutter contre l'homophobie. Et comme les opposants de droite et d'extrême droite sont particulièrement inquiétants, on s'est retrouvés dans une opposition pros-antis, gauche-droite, complètement faussée. Avec ce paradoxe incroyable que le mariage est devenu de gauche !

*Comment analysez-vous l'évolution du mouvement homosexuel en France ? :* Les années 70 avaient vu la naissance d'un mouvement homosexuel créatif et généreux, on se retrouve avec un mouvement normatif et communautariste. En quarante ans, on est passés d'un idéal d'émancipation collective à une morale juridique du chacun pour soi. Les années 70, c'était le coming out. Nous étions tous formés par Mai 68, c'était un mouvement anti-institutions, une révolution culturelle. J'y ai participé avec bonheur. Le mouvement des femmes et le mouvement homosexuel sont nés en même temps et ont fait un bout de chemin ensemble. Moi-même, j'étais au MLF, j'ai été cofondatrice du Fhar (mixte au départ), puis des Gouines rouges. C'est vrai, on était antimecs. Et en même temps, il y avait une grande fraternité avec les garçons du Fhar. On estimait qu'ils étaient de notre côté, du côté du féminin ; comme nous, ils avaient été opprimés.

Et puis, l'arrivée du sida a tout changé. Les malades mouraient, leurs compagnons étaient virés de leur appartement, les hommes ont cherché à se protéger juridiquement. Le problème a été la non-transmission des valeurs de la contre-culture des années 70. La disparition de l'intelligentsia gay dans l'épidémie de sida a créé un vide culturel qui a été rempli par les juristes. Et par un familialisme dans lequel on est encore aujourd'hui. Pour se défendre, les gays ont constitué des associations, une grande famille, et ils sont toujours dans cet esprit de communauté, comme si on risquait tous de se faire descendre dans la rue parce qu'on est homo.

On est aujourd'hui dans un troisième temps, celui de l'ultralibéralisme. On vient du Fhar, dont les militants scandaient «prolétaires de tous les pays, caressez-vous», ou «mariage, piège à cons», nous voilà dans l'achat de sperme à l'étranger et le recours aux mères porteuses.

*Qu'en est-il de l'égalité ? :* Laquelle ? Le mariage pour tous, c'est l'égalité entre les couples homos et hétéros, mais pas entre les couples et les célibataires ; on n'en a pas parlé, vous avez remarqué ? Le mariage était fait pour élever les enfants, ce qui justifiait que les célibataires paient plus d'impôts. Mais les couples mariés, homos ou hétéros, qui n'ont pas d'enfants à charge, comment

justifie-t-on qu'ils paient moins d'impôts que les célibataires ? Et surtout, c'est la fin de la philosophie des Lumières qui fondait la citoyenneté sur l'individu, et pas sur le couple.

Quant à l'égalité hommes-femmes... Le mouvement féministe a abandonné la demande d'égalité entre les sexes, trop difficile à obtenir, et s'est rabattu sur la parité, en 1999, quand Jospin était au pouvoir.

*Comment se fait-il que le débat se soit grippé ?* : Il n'a même pas eu lieu. Les lesbiennes, par exemple, se sont très peu exprimées, peut-être parce qu'elles avaient moins accès aux médias. Elles ont un site où elles s'expriment, celui de la Coordination lesbienne en France, mais ont peu communiqué vers l'extérieur. Et surtout, elles étaient divisées : certaines étaient pour le mariage, d'autres contre, d'autres partagées. Les lesbiennes du Centre évolutif Lilith de Marseille se sont exprimées contre. Les femmes de Bagdam à Toulouse aussi, mais elles ont quand même manifesté pour... à cause de l'homophobie.

Les pro-mariage ont pris en otage les féministes contestataires et les homos qui étaient contre cet idéal petit-bourgeois. Il y a eu d'un côté des vrais réactionnaires, et de l'autre, des faux progressistes. Et si on se situe en dehors de ça, on est accusé d'être homophobe ou réactionnaire. Le débat est polarisé en deux camps. Mon livre est une tentative pour permettre une pensée critique et trouver une autre voie.

### **13 - « Notre identité est bien triple : Biologique, psychique, sociale » - Elisabeth Roudinesco - Interview Libération Cécile Daumas**

Tout s'est emballé. Un concept mal compris - le genre - une rumeur folle, des peurs irrationnelles. Pourquoi un programme visant à l'égalité, dispensé à l'école, a-t-il laissé croire qu'on allait transformer les filles en garçons et les garçons en filles ? Pourquoi dans le sillage du mariage pour tous, tout projet sociétal concernant la famille est-il désormais vécu par une part de la population comme une mise en danger de l'enfant et un démantèlement de la structure familiale ? Réponses de l'historienne et psychanalyste Elisabeth Roudinesco.

*Etes-vous surprise de ces mobilisations au nom de la famille en danger ?* : Je ne suis pas surprise. Depuis un an, à l'occasion du vote du mariage pour les personnes du même sexe, on a vu émerger cette forme d'hostilité qui est en fait le symptôme d'autre chose. Sur fond de crise et de fortes inquiétudes sociales, s'expriment la crainte de la perte de la nation, et plus particulièrement le sentiment de perte de souveraineté, comme celle qui régit les relations père enfant. Quand l'économie est florissante, les transformations touchant la famille passent facilement. En revanche, l'instabilité économique engendre peurs et crispations. Au XIX<sup>e</sup> siècle déjà, l'industrialisation et ses transformations sociales avaient provoqué une terreur de la féminisation de la société, liée à l'essor du travail des femmes. A chaque fois, les boucs émissaires sont les mêmes : les juifs, les étrangers, les homosexuels. A chaque époque, les arguments sont récurrents : la famille se meurt, la nation est bafouée, l'indifférenciation sexuelle menace, l'avortement se généralise, les enfants ne vont plus naître. C'est une grande peur, une peur de l'avenir, la peur de n'être plus rien du tout.

*Doit-on prendre au sérieux cette contestation conservatrice ?* : Oui et non. Il faut prendre au sérieux la forte inquiétude qui s'exprime, celle de ne pas avoir un salaire, une retraite, un avenir. Mais il faut rester ferme sur les principes. On ne doit en aucun cas accepter les slogans antihomosexuels comme on ne doit pas tolérer les propos antisémites. J'approuve entièrement la décision de Manuel Valls de faire interdire le spectacle antisémite de Dieudonné. Il ne s'agit pas d'un problème de liberté d'expression mais bien d'incitation à la haine raciale. En revanche, je ne pense pas qu'il était nécessaire de repousser *sine die* le projet de loi sur la famille, d'autant qu'il était vidé des deux points les plus polémiques, la PMA (procréation médicalement assistée) et la GPA (gestation pour autrui). Je peux comprendre que l'on puisse repousser ces deux questions provisoirement pour des raisons politiques. Mais il est illusoire de s'opposer aux progrès de la

science, il faut l'encadrer. Dans dix ans, qu'on le veuille ou non, droite ou gauche, la PMA sera autorisée pour les lesbiennes et la GPA pour les couples infertiles. Cela passera via les pays voisins où elle est déjà pratiquée, et via la demande de filiation des enfants ainsi conçus.

*L'argument récurrent des leaders de la Manif pour tous est la défense de l'intérêt de l'enfant, la nécessité d'avoir un père et une mère. Qu'en pensez-vous ?* : C'est dans ces familles à l'apparence la plus normale qu'adviennent aussi les pires turpitudes. En réalité, le premier malheur d'un enfant est la misère économique. Ce qui détruit une famille, c'est avant tout le chômage, la pauvreté, l'alcoolisme, la violence, les inégalités : ce que disait Victor Hugo dans *les Misérables* est d'actualité. L'autre besoin fondamental pour l'enfant est un attachement affectif personnalisé avec un être, qui est communément attribué à la mère, mais qui peut être assuré par une autre personne. Cet attachement fort va structurer l'enfant, c'est ce qu'on appelle l'amour. Le bien d'un enfant exige ainsi qu'il soit adopté le plus vite possible s'il est dans un orphelinat, qu'il ne soit ni maltraité ni considéré comme un objet mais comme un sujet.

*Pourquoi la notion de genre a-t-elle créé une telle polémique, une telle confusion ?* : Nous devons défendre toutes les recherches sur ce thème, elles sont essentielles. Le genre est une hypothèse qui permet de montrer que tout ne découle pas de la nature. Mais le genre est une notion renvoyant à un «sentiment de l'identité» et il ne s'agit en rien de l'appliquer bêtement dans le quotidien de la vie. Cela n'aurait aucun sens. Un concept, une notion ne doivent pas descendre dans la rue : le concept de chien n'aboie pas. Il est extraordinaire de voir comment une des théories les plus sophistiquées a pu engendrer une rumeur aussi stupide (*lire aussi pages précédente*). Un des grands fantasmes qui circulent est qu'on ne fabriquera plus les enfants par voies naturelles. On estime à 7% de la population le nombre d'homosexuels. Tous ne veulent pas avoir des enfants. La quasi-totalité des enfants seront encore conçus par une copulation classique, rassurez-vous, c'est tellement plus simple, y compris d'ailleurs chez des homosexuels hommes et femmes entre eux. Penser que différence des sexes, accouplement et naissance des enfants sont remis en cause dans la réalité sociale relève du fantasme, voire du délire.

*Sur quel terreau est née cette folle rumeur ?* : Cette rumeur est liée au mariage pour les personnes du même sexe. A tort, l'homosexualité est envisagée comme un troisième sexe : cela fait très longtemps d'ailleurs que ce terme est employé. S'est greffée sur cette idée la peur qu'on allait transformer les garçons en filles et les filles en garçons. Nous sommes dans le délire. L'homosexualité n'est pas un «autre sexe», c'est une orientation sexuelle. L'homosexualité n'est pas une construction identitaire liée au genre, les homosexuels sont soit hommes, soit femmes, comme les bisexuels. Le transsexualisme (conviction d'appartenir à un sexe opposé) n'a rien à voir avec l'homosexualité, et c'est ultraminoritaire. Il existe bel et bien deux sexes, l'un masculin, l'autre féminin. L'hermaphrodisme est une anomalie anatomique, connue depuis la nuit des temps et l'androgynie un mythe : il y a une immense littérature sur cette question. Mais l'identité sexuelle est aussi une construction sociale et psychique, comme l'a démontré Simone de Beauvoir et d'autres après elle. «On ne naît pas femme, disait-elle, on le devient.» Notre identité est bien triple : biologique, psychique, sociale. On est homme ou femme, réalité biogéno-anatomique incontournable, et le genre, comme construction, c'est une autre réalité qui relève du «vécu», de l'existential.

*Comment comprendre la propagation de rumeurs aussi dénuées de réalité ?* : Depuis 2001, et l'attentat du World Trade Center, la négation de la vérité historique est une constante. La négation des chambres à gaz est condamnée par la loi ou partout réprouvée, mais d'autres négationnismes prolifèrent. Nous sommes face à un déferlement de rumeurs amplifiées par Internet et le réductionnisme des médias. Exemple : Freud est présenté comme un nazi, Marx comme responsable du goulag et Einstein de la bombe atomique, trois assassins. Ces contre-vérités sont permanentes, il faut en permanence les invalider. Ces attaques visent aussi des auteurs complexes. Elles touchent



des intellectuels comme Derrida, Foucault, Bourdieu, auteurs français parmi les plus lus aux Etats-Unis et qui ont étudié ces questions. Il y a dans ces mouvements un anti-intellectualisme effrayant qui alimente l'idée que toute opinion, même la plus délirante ou la plus répugnante, vaut autant que la vérité, la rationalité ou les différentes hypothèses de travail les plus sérieuses, les plus novatrices. Tout ne se vaut pas, contrairement à ce que disent des médias fous qui veulent mettre en face à face constamment tout et n'importe quoi pour faire de l'audimat ou de la polémique : les juifs contre les antisémites, les racistes contre les antiracistes, les évolutionnistes contre les créationnistes, les partisans des rumeurs contre ceux qui les invalident, etc. Il faut dire non et non à toutes ces sottises. Et mener des combats clairs.

#### **14 - IVG : Des centaines de femmes espagnoles ont fait enregistrer leur corps comme biens mobiliers ! Mon corps® est propriété privée - Nathalie Brochard**

Des centaines de femmes espagnoles ont fait enregistrer leur corps comme propriété afin de le protéger contre la loi Gallardon qui va supprimer le droit à l'avortement. A l'initiative d'une artiste activiste madrilène Yolanda Dominguez, ces femmes se sont présentées à l'administration pour faire reconnaître leur corps comme bien mobilier afin que l'Etat ne puisse pas avoir de droits dessus. Si l'initiative semble symbolique, elle a également une portée juridique inédite.

L'étonnement des fonctionnaires du Registro Mercantil de Bienes Muebles (registre commercial des biens mobiliers) n'est pas feint lorsque des groupes de femmes se présentent pour déposer une demande d'enregistrement particulière: elles souhaitent faire de leur corps leur propriété. Après consultation des chefs de services, les demandes sont acceptées et au même moment à Madrid, Barcelone, Bilbao, Pampelune, Séville et Pontevedra, le corps de centaines de femmes est protégé au regard de la loi. L'artiste Yolanda Dominguez explique que "nous voulions affirmer de manière officielle que notre corps nous appartient". Selon elle, le ministre de la justice (ndlr Gallardon) traite les femmes comme une marchandise, comme un objet, alors elles le protègent comme tel... L'artiste est persuadée que la démarche peut créer un précédent juridique.

Sur le formulaire, les femmes ont dû donner la description du bien qu'elles enregistraient. L'une des activistes explique dans El Pais que son corps est "grand, merveilleux. Il fonctionne à la perfection. Son odeur me plaît. Il a deux jambes, deux bras, un utérus, deux ovaires...". Chaque femme a décrit sa propriété avec précision et détermination. L'action se poursuit actuellement dans de nombreuses villes d'Espagne.

Source: <http://lemilie.org/index.php/ailleurs/547-mon-corps-est-propriete-privee>

#### **15 - Espagne - avortement : une loi insensée et inéluctable - François Musseau - Le Point**

Bien malin qui pourra mettre un terme à la très polémique réforme de l'avortement lancée par le gouvernement conservateur de Mariano Rajoy. Un avant-projet de loi qui prohibe l'IVG (interruption volontaire de grossesse) fait de cette pratique un crime, y compris en cas de malformation du fœtus. On croyait que le ministre de la Justice Alberto Ruiz-Gallardón allait corriger le tir, après deux manifestations monstres à Madrid début février, les protestations de plusieurs pays européens (dont la France, Marine Le Pen incluse) et les cris d'orfraie de l'ensemble des formations parlementaires espagnoles.

Même au sein du Parti populaire (PP), au pouvoir à la majorité absolue, plusieurs voix discordantes se sont élevées pour édulcorer cette réforme. À l'instar de Celia Villalobos, vice-présidente des Cortes (la chambre basse du Parlement), qui s'est déclarée "opposée à priver les femmes d'un droit", alors que depuis 2010, à l'initiative du socialiste José Luis Zapatero, l'IVG avait été légalisée jusqu'à la 14e semaine de gestation.

Alberto Ruiz-Gallardón, qui ne fait pas mystère de ses accointances avec l'épiscopat, sort plus que jamais renforcé après une série de bras de fer. Mardi, après qu'un vote à bulletin secret avait été

exigé par le Parti socialiste (PSOE), tous les députés du PP ont appuyé l'initiative de Ruiz-Gallardón. Rebelote jeudi, où une motion contre l'avant-projet de loi, déposée par la Gauche unie (IU), a été rejetée grâce à la majorité absolue des Populares.

"L'Espagne est une démocratie militaire, a ironisé Iñaki Gabilondo, journaliste vedette de la chaîne de télévision Cuatro. La discipline de parti semble bien plus importante que le contenu de la loi, alors même, ce n'est un secret pour personne, que de nombreux membres du PP - les femmes en particulier - trouvent cette loi honteuse." Mercredi soir, l'ultra-conservateur et sulfureux ministre de la Justice, fils d'un avocat proche du régime franquiste, a déclaré : "Au terme du vote à bulletin secret, je me sens pleinement légitimé pour mettre en place cette réforme. Le Parlement est le siège de la souveraineté populaire."

*"Retour à l'obscurantisme franquiste"* : Sauf qu'en la matière l'immense majorité des Espagnols se rebiffent. Un récent sondage de l'institut Demoscopia indique que 86 % d'entre eux (65 % des votants du PP) s'opposent à l'esprit de la loi. "Cette réforme ampute un des droits fondamentaux de la femme, s'est étranglé un maire conservateur de Galice. Si elle est approuvée, notre pays ferait un bond en arrière de trente ans et nous placerait à la queue des nations européennes en matière de libertés civiles et individuelles." Aux yeux du politologue Josep Ramoneda, "ce projet de loi est d'une gravité considérable ; il démontre que les partis politiques sont des groupes fermés, opaques et hiérarchisés, sourds aux cris de la société civile".

Cette réforme invoque au premier chef le "droit des non-nés", "les êtres faibles de la société", selon les dires de Ruiz-Gallardón. Selon le texte, une femme enceinte souhaitant avorter pourra certes invoquer "un dommage psychologique". Mais, dans la pratique, le parcours du combattant est tel qu'il risque fort de décourager les meilleures volontés : deux consultations obligatoires avec le médecin traitant, les avis favorables de deux psychiatres, un rendez-vous avec une assistante sociale vantant les "joies de la maternité" ; au total, calculent les experts, cela signifiera un retard d'un mois, voire d'un mois et demi. "Conséquence : les femmes ayant de l'argent iront à l'étranger ; les autres consulteront des cliniques clandestines dans les pires conditions sanitaires, estime le chirurgien Diego Fernandez, 58 ans, directeur de la clinique Dator, à Madrid. C'est un retour à l'obscurantisme franquiste."

L'avant-projet de loi, ce train qui semble ne pas pouvoir être arrêté, est actuellement en suspens, puisque sa bonne marche requiert des rapports des régions et du Conseil de la magistrature, de simples formalités. Selon toute vraisemblance, son vote au Parlement aura lieu après les élections européennes de mai. Dès lors, sauf dans le cas d'une mobilisation européenne d'importance, aucun obstacle ne pourra empêcher son approbation.

## **16 - En Afrique, l'homosexualité hors-la-loi - Charlotte Bozonnet - Le Monde**

Du courage et une dose de colère. C'est ce qu'il a sans doute fallu à l'écrivain kényan Binyavanga Wainaina pour se lancer. Le 19 janvier, cette figure de la littérature africaine révélait publiquement son homosexualité. Dans une nouvelle intitulée *Je suis homosexuel, maman*, publiée sur Internet, le narrateur fait cette confession à sa mère, mourante sur un lit d'hôpital. Un aveu que l'écrivain, âgé de 43 ans, n'aura pas eu le temps de faire à sa propre mère disparue trop tôt. Cette nouvelle est « un acte politique », expliquera-t-il ensuite.

L'annonce de l'écrivain et journaliste, fondateur de la revue littéraire est-africaine *Kwani*, faisait suite à la promulgation, quelques jours plus tôt au Nigeria, pays le plus peuplé d'Afrique, d'une nouvelle loi anti-gay. « Cette loi nous fait honte à tous », dénonçait Binyavanga Wainaina. Elle se voulait un défi lancé aux nombreuses législations répressives sur un continent où la condition des homosexuels reste dramatique : sur 54 pays, 38 pénalisent l'homosexualité (sur 78 dans le monde). Quatre - le Soudan, la Mauritanie, la Somalie et le nord du Nigeria où s'applique la charia - prévoient la peine de mort.

Avec la loi du 13 janvier, le Nigeria s'est doté d'une des législations les plus répressives d'Afrique. « J'ai rarement vu un texte de loi qui, en quelques paragraphes, viole directement tant de droits humains fondamentaux », a réagi la haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, Navi Pillay. Le pays punissait déjà l'acte homosexuel de quatorze ans de prison. Cette disposition est maintenue, mais les personnes de même sexe qui tenteraient de se marier - même si le mariage homosexuel n'existe pas dans le pays - encourrent désormais la même peine. Afficher publiquement sa relation est passible de dix ans.

« La loi est tellement floue qu'elle permet aussi de viser les groupes de défense des droits de l'homme, ceux travaillant dans la santé : tous ceux qui soutiennent les organisations de défense des homosexuels, explique Graeme Reid, directeur du programme LGBT (lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres) de Human Rights Watch. Le texte punit de dix ans de prison toute personne qui apporterait un soutien à une organisation ou à une manifestation homosexuelle.

*Une volonté de durcissement* : Si le cas du Nigeria est extrême, il a remis en lumière le difficile combat pour les droits des homosexuels sur le continent africain. La pénalisation de l'homosexualité, souvent dénoncée comme contre-nature et importée de l'Occident, n'est pas nouvelle. « Mais il y a aujourd'hui une volonté de durcissement, pointe Dorothee Delaunay, responsable de la Commission LGBT à Amnesty International, soit en alourdissant les peines, soit en élargissant le champ d'application des infractions. »

Outre le Nigeria, l'Ouganda essaie depuis 2009 de faire passer un projet de loi drastique. Sa première version prévoyait la peine de mort pour homosexualité « avec circonstances aggravantes » (lorsque l'accusé est récidiviste ou porteur du virus du sida). Le texte adopté par les députés en décembre 2013 se « limite » à la prison à vie. En République démocratique du Congo, un député a déposé en décembre 2013 un projet proposant des peines de trois à cinq ans de prison. Au Liberia, deux projets ont été présentés par des parlementaires en 2012, dont l'un sanctionnerait pénalement la très vague « promotion » des relations entre personnes de même sexe.

*L'influence du facteur religieux* : « Les raisons de ce durcissement sont nombreuses, souligne Graeme Reid. Elles peuvent être purement politiques. Au Nigeria, il faut noter le timing : la loi a été promulguée au moment où le président est en posture délicate pour les élections de 2015. Pour de nombreux dirigeants, ce sujet est souvent une façon de détourner l'attention des problèmes réels. » Le président Goodluck Jonathan est notamment aux prises avec une contestation islamiste dans les Etats du nord du pays. L'influence du facteur religieux va croissant. A la poussée islamiste s'ajoute celle des églises évangéliques venues des Etats-Unis. En Ouganda, ces églises ont beaucoup fait pour imposer un agenda politique anti-gay.

« Depuis plusieurs années, on observe aussi un retour dans les discours à de prétendues valeurs traditionnelles, poursuit Graeme Reid. L'Afrique n'est pas la seule dans ce cas. On voit la même chose en Russie. » Si les bouleversements liés à la mondialisation provoquent sur tous les continents des replis identitaires, l'Afrique, où la croissance avoisine les 10 %, est certainement celui où ils sont les plus brutaux.

Bien souvent, la condition des homosexuels ne se résume pas aux lois existantes. L'Afrique du Sud fait figure d'exception sur le continent avec une législation autorisant notamment le mariage homosexuel. Mais elle n'est pas exempte de violences : les viols de « redressement » contre les lesbiennes y sont régulièrement dénoncés. D'autres pays prévoient des peines très sévères sans qu'elles soient forcément appliquées. A l'inverse, certains Etats n'ont pas les lois les plus extrêmes mais les appliquent durement.

« Notre pays détient le record du nombre d'arrestations », rappelle l'avocate camerounaise Alice Nkom, figure de la défense des homosexuels dans son pays, où cette pratique est punie de cinq ans de prison. La répression juridique y légitime aussi la violence sociale. En juillet 2013, le journaliste et militant de la cause homosexuelle, Eric Lembembe, était retrouvé mort chez lui, portant des

traces de torture. « Le Nigeria est un très grand pays. Sa décision ne va-t-elle pas donner des idées aux législateurs d'autres Etats ? », s'inquiète Alice Nkom.

*Valeurs occidentales* : Depuis plusieurs années, le sujet est devenu une source de tensions entre Nord et Sud. Le président du Zimbabwe, Robert Mugabe, avait été l'un des premiers dirigeants à instrumentaliser le sujet, dénonçant un combat impérialiste, au début des années 2000, lorsque les premières sanctions internationales étaient adoptées contre son régime. De nombreux Etats africains ont le sentiment d'un forcing des Occidentaux pour leur imposer leurs valeurs. En juillet 2013, le premier ministre britannique David Cameron n'avait ainsi pas hésité à déclarer qu'il voulait « exporter le mariage homosexuel » dans le monde.

« Le plus important est d'écouter les associations locales pour savoir comment elles veulent être soutenues », souligne Matthew Thomann, anthropologue à l'American University de Washington. Pour les ONG internationales, toute la difficulté est de dénoncer la répression sans donner prise aux accusations d'ingérence. Au Nigeria, « les associations avaient sollicité un soutien tout en demandant d'éviter les déclarations publiques », rappelle Dorothée Delaunay.

Paradoxalement, le durcissement actuel des législations est aussi une preuve d'avancées. « Les gouvernements réagissent à la multiplication des organisations locales et au fait que le sujet est de plus en plus visible », souligne Graeme Reid. Malgré de faibles moyens, les associations locales obtiennent des victoires. En Ouganda, le président Museveni, a annoncé, le 17 janvier, qu'il ne signerait pas le projet de loi controversé. Au Cameroun, Alice Nkom a obtenu le 7 janvier l'acquiescement de deux jeunes hommes condamnés à cinq ans de prison.

## DÉBATS, CONFÉRENCES, SORTIES MILITANTES...

### **17 - Spectacle en solidarité avec les réfugié-es LGBT d'Ouganda - 21 février - Montreuil**

La troupe Talented Ugandan Kuchus - TUK Paris présente « We are one », une pièce contre la persécution et l'homophobie montée par un groupe d'artistes militant-es dans le contexte des répressions croissantes de personnes LGBT en Ouganda. Le spectacle, banni en Ouganda, est aujourd'hui réinterprété par les artistes exilé.es en France. C'est une occasion rare de voir ce spectacle courageux, drôle et émouvant, et d'apporter un soutien aux artistes.

Tous les bénéfices de cette soirée sont destinés à la solidarité avec des personnes réfugiées en raison de leurs orientations sexuelles et soumises aux modalités lentes et laborieuses du dispositif d'asile en France.

*19h00 : Ouverture des portes ; 19h30 : Projection du documentaire « Killing in the name of God » (Dominique Mesmin, 2010, 45 min) ; 21h : « We are one » -Spectacle dansé et chanté, TUK Paris  
Lieu : La Parole Errante, 9, rue François Debergue, Montreuil, à 5 minutes du Métro Croix de Chavaux - ligne 9 ; Entrée 5 euros. Au-delà, solidarité bienvenue*

*Court film de présentation : <http://www.youtube.com/watch?v=3JOUOghamok&feature=youtu.be>*

*Et la page facebook : <https://www.facebook.com/tukparis>*

### **18 - Conférence : « La Tunisie d'hier à aujourd'hui » - Sophie Bessis - Historienne Chercheuse associée à l'IRIS - 24 février**

*17h30, Institut Pierre Mendès France, Collège de France, 3 rue d'Ulm Paris 5ème, 3 rue d'Ulm 75005 Paris ; Téléphone : 01 44 27 18 80/18 81 - Fax : 01 44 27 18 82 ; E-mail : [ipmf@college-de-france.fr](mailto:ipmf@college-de-france.fr)*

*Entrée libre dans la mesure des places disponibles*

**19 - Débat : Le genre au cœur de la classe sociale : Travail des femmes et idéologie du genre dans la formation de la bourgeoisie - Les amphis du MAGE - 5 mars**

Débat autour de la parution de Family Fortunes « Hommes et femmes de la bourgeoisie anglaise » 1780-1850 d'Eleonore Davidoff et Catherine Hall Paris, La Dispute, coll. "Le genre du monde", 2014, 432 pages

Amphithéâtre Durkheim - escalier I (galerie Claude Bernard) - 1er étage 1, rue Victor Cousin ou 54 rue Saint-Jacques- 75005 Paris

Ouverture : Margaret Maruani, Directrice du Mage et de la revue Travail, genre et sociétés ; Fatima Lalem, Adjointe au Maire de Paris, en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes

Débat introduit et animé par Isabelle Clair, sociologue, CNRS-CRESPPA/GTM ; avec la participation de : Catherine Hall, co-auteure de Family Fortunes. Hommes et femmes de la bourgeoisie anglaise 1780-1950 ; Danièle Kergoat, sociologie, directrice de la collection "Le genre du monde" aux éditions La Dispute ; Eleni Varikas, science politique, CNRS-CRESPPA/GTM ; Michèle Zancarini-Fournel, histoire, Université Lyon 1

Pour la bonne organisation de ce débat, merci de confirmer votre venue par retour de mél à [mage.cnrs@shs.parisdescartes.fr](mailto:mage.cnrs@shs.parisdescartes.fr) (avant le 3/03/2014). L'entrée est libre, dans la limite des places disponibles

*5 mars de 17h à 20h, Amphithéâtre Durkheim - escalier I (galerie Claude Bernard) - 1er étage 1, rue Victor Cousin ou 54 rue Saint-Jacques- 75005 Paris*

**20 - Colloque : « Société numérique, du meilleur au pire ? - Fondation Scelles - 13 mars**

La société numérique apparaît comme le vecteur majeur de la mondialisation. C'est une liberté sans précédent d'échanges et de circulations des biens et des idées, affranchie des contraintes traditionnelles de l'espace et du temps. Les marchés ont décuplé leurs potentiels avec le corolaire de l'économie parallèle et des finances occultes.

Vous le savez, la traite à des fins prostitutionnelles est un marché très lucratif en constant essor, au 3<sup>ème</sup> rang mondial de l'argent criminel après les armes et la drogue. Les « marchandises » concernées ne sont autres que des êtres humains en situation de vulnérabilité. Les dommages physiques et moraux sont profonds et durables. Ils demandent prises en charge et accompagnement sur le long terme.

La Fondation Scelles, centre de ressources et de plaidoyer contre l'exploitation sexuelle, agit pour informer, sensibiliser et mobiliser les différents acteurs sociaux. Après une suite de colloques sur l'économie parallèle de la traite et ses dangers pour nos sociétés, sur l'exploitation sexuelle des mineurs, nous abordons le phénomène sous l'angle de la société numérique, théâtre de toutes les libertés mais aussi de tous les excès.

Notre rencontre du 13 mars va réunir des professionnels, FAI, juristes, représentants de l'Etat, dont le point commun est la connaissance approfondie de la société numérique : ses possibilités et ses risques. Nous espérons vivement votre présence et vous remercions pour votre réponse avant le 10 mars 2014.

*Jeudi 13 mars de 8h30 à 13h30, Palais Bourbon, 126 rue de l'Université, 6<sup>ème</sup> bureau, 75007 Paris. Inscription avant le 10 mars :*

*[fondationscelles@wanadoo.fr](mailto:fondationscelles@wanadoo.fr) ou [francois.vignaud@fondationscelles.org](mailto:francois.vignaud@fondationscelles.org)*

**21 - 36<sup>ème</sup> édition du Festival international de films de femmes de Créteil - 14 au 23 mars**

Indépendamment des thèmes de nos programmes (Le Corps / Les Femmes / Le Sport) ou des options géo-historiques (panorama des réalisatrices vietnamiennes dans le cadre de l'année croisée France-Vietnam), la qualité du cinéma des réalisatrices ne se laisse ni enfermer dans un discours

utilitaire, ni dans une démarche d'illustration de thèses, et pas non plus dans un registre linéaire simplificateur. Les films découverts cette année ont une tendance commune : celle d'agiter à la fois les idées reçues, les formes convenues, les récits narratifs consensuels en les transformant.

Ils sont forgés dans une matière première mystérieuse et envoûtante, parfois brute, parfois raffinée aux caractéristiques nouvelles, proches des corps, des éléments naturels, des énergies fossiles, des sources de vie ou de conflit. Coulés dans ces matières aussi fragiles, leur cinéma atteint une grande délicatesse, prend du relief et construit des formes insolites, nouvelles que les spectateurs/trices auront le bonheur de déguster. Un festival tout en saveurs étranges à venir goûter. Jackie Buet

Notre 36ème édition aura lieu à la Maison des Arts de Créteil du 14 au 23 Mars. Cette année, l'autoportrait d'une actrice est consacré à Maria de Meideros. Nous aurons le plaisir d'accueillir Hiam Abbass comme présidente du Grand jury fiction Et Kate Millett comme invitée d'honneur pour l'ensemble de son engagement. Deux tables rondes auront lieu sur Le Corps/les Femmes/Le sport

Programme sur : <http://www.filmsdefemmes.com>

## LIVRES, CINEMA, THÉÂTRE...

### **22 - Cinéma : Projection « Not Who We Are » de Carol Mansour - 27 février**

Le Centre audiovisuel Simone de Beauvoir et Féminisme et Géopolitique sont heureux d'accueillir Carol Mansour pour la projection de son documentaire « Not Who We Are ».

Début 2013, la Syrie est devenue la quatrième nation comptant le plus grand nombre de réfugiés, dont près d'un million de déplacés au Liban. Plus de quatre-vingt pour cent de ces réfugiés sont des femmes et des enfants. Ils ont perdu leurs proches, leurs amis, leurs biens et, souvent, se sont retrouvés dans un environnement hostile, privés de tout réseau social, en but aux discriminations, à la violence, aux abus. Ce documentaire dépeint la vie de cinq femmes de différents milieux culturels et sociaux. Réfugiées au Liban, elles luttent au quotidien avec force et persévérance et tentent de reconstruire leur vie détruite par la guerre.

La séance sera présentée par la réalisatrice.

Liban, 2013, Forward Film Production en collaboration avec Henrich Boell Foundation, couleur, projection vidéo, 70 min

*Jeudi 27 février 2014, 20h, cinéma le Nouveau Latina, 20 Rue du Temple, 75004 Paris, métro Hotel de Ville*

### **23 - Livre : Jeanne Cordelier et Mélusine Vertelune - Ni silence, ni pardon L'inceste : un viol institué**

Préface de Marie-France Casalis cofondatrice du Collectif féministe contre le viol Des récits sur un sujet toujours mal connu, sur lequel il existe beaucoup de mythes : les agressions à caractère sexuel dans l'entourage familial. Comment surmonte-t-on les traumatismes de l'inceste ? Pourquoi doit-on briser le silence ? Les contradictions de certaines anarchistes.

Près de 25 % des filles subissent une expérience à caractère sexuel avec un adulte avant l'âge de treize ans. Les deux tiers des victimes d'agressions sexuelles sont âgés de moins de dix-huit ans. Dans 98 % des cas, l'agresseur est de sexe masculin, mais plus de 20 % des agresseurs sont âgés de moins de dix-huit ans. Et notre société érotise outrageusement les filles, ce qui n'est pas sans conséquence.

Les récits de Jeanne Cordelier et de Mélusine Vertelune portent sur un type d'agression à caractère sexuel particulier, celui qui est défini comme incestueux. La fillette qui en est victime, est complètement démunie car une personne censée la protéger et l'aimer l'agresse, en fait son objet sexuel. La plupart du temps, la fillette se tait, par honte, par peur, par soumission à son

entourage, parce qu'elle sait qu'elle ne sera pas crue. Et si elle parle, on la fait taire. Ainsi, en toute impunité se perpètrent des crimes aux conséquences dévastatrices sur les plans physique et psychologique. Or, certaines, un jour, décident courageusement de briser le silence, un silence lourd, étouffant, accablant. Mélusine Vertelune nous raconte sans fard ce qui a été son calvaire quand son frère plus âgé l'a agressée à répétition pendant de nombreuses années. Il ne peut être alors question de pardon, mais de solidarité contre les dominants, les agresseurs, les criminels.

*m.editeur@editionsm.info [www.editionsm.info/](http://www.editionsm.info/) ; Parution : 12 février 2014 au Canada et vers le 20 mars en France. Prix : 12,95 \$ ; 12 € / PDF 9,99 \$ Pages : 112 ; format : 10,5 x 18 cm ISBN : 978-2-923986-90-6*

**24 - Apéro-lecture : «Histoire d'Elles»** - Compagnie de l'Horizon - 2, 9, 23, 30 mars - Paris  
«Histoires d'Elles» est une lecture-spectacle tirée du livre de Jean-Pierre Guéno «Paroles de Femmes». Quatre générations de femmes françaises se confient, de 1914 à nos jours... Que de changements et de bouleversements pour ces femmes en un siècle ! Du lavoir à la Wonder-Woman, il en fallu des revendications et des combats pour y arriver ! C'est à un voyage dans le temps, à travers des textes d'écrivaines célèbres, ou de femmes anonymes, que nous convient les comédiennes de la Compagnie de l'Horizon.

*-12h, Théâtre de la vieille grille 9, rue Larrey 75005 Paris ; Plein tarif : 15 € - Etudiants, chômeurs : 12 € - Moins de 13 ans : 10 €*

[http://www.vieillegrille.fr/tiki-read\\_article.php?articleId=515](http://www.vieillegrille.fr/tiki-read_article.php?articleId=515)